

<https://www.snetap-fsu.fr/Reforme-de-la-classe-ATS-BIO-une-reforme-qui-continue-d-interroger.html>



Réforme de la classe ATS BIO, une réforme qui continue d'interroger

- Les Dossiers - Enseignement supérieur -

Date de mise en ligne : dimanche 26 mars 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Après une première réunion le 20 septembre 2022, la [DGER](#) a de nouveau convoqué le 26 janvier dernier, le groupe de travail issu des deux instances [CNEA](#) et [CNESERAAV](#) et consacré à « l'évolution des voies de concours pour les étudiants de [BTS-A](#) et BUT ». L'administration a souhaité présenter l'avancée des travaux du Comité de pilotage de la réforme avant l'écriture des projets de textes réglementaires.

Pour rappel, le concours agronomique et vétérinaire par la voie C permet l'accès aux écoles d'ingénieurs spécialisées d'agronomie et aux écoles vétérinaires. Actuellement il est accessible aux étudiant.es des [BTSA](#) et [BTS](#) et de certains DUT. La [DGER](#) souhaite une réforme de cette voie C pour les BTSA et de la classe ATS Bio préparatoire à ce concours.

Selon la DGER sa réforme a pour objectif de créer une nouvelle voie d'accès mieux adaptée aux BTSA et BTS avec un concours spécifique à l'entrée d'une "classe passerelle" préparant aux études véto et agro (le concours se ferait à l'entrée de la classe préparatoire ou classe passerelle et donc en fin de formation BTS).

1 - AVANT L'OUVERTURE DES DÉBATS

Avant le début des débats, le SNETAP-[FSU](#) a rappelé ses inquiétudes et ses questionnements quant à ce nouveau dispositif :

- le nombre de places offertes à ce nouveau concours,
- le maintien des 12 classes existantes (principalement en lycées agricoles),
- le statut de cette nouvelle "classe passerelle" et de gestion de ces classes par les [DRAAF](#) qui devront faire avec leurs crédits (systématiquement en baisse),
- la capacité des étudiant.es en BTSA de passer à la fois leur examen et un concours d'entrée en classe préparatoire.

La DGER a répondu que :

- concernant le nombre de places au concours, on reste sur une promotion de 180 étudiant.es avec en parallèle une réduction sur la voie B. On joue donc entre les différentes voies de concours (les détails seront donnés au prochain GT),
- concernant l'avenir des classes existantes, le Ministère assurera le maintien de ces classes avec des effectifs de 15 étudiant.es dans chacune d'elle,
- concernant l'examen BTS et le concours la même année, c'est déjà le cas dans le concours apprentissage – le Ministère se dirige vers un calendrier tôt dans l'année (février / mars),
- concernant l'avenir des étudiant.es en échec à l'issue de la classes passerelle, il n'y aura pas de redoublant.es dans ces classes mais ils auront acquis les [ECTS](#) validés. En revanche on ne sait pas encore s'ils pourront poursuivre à l'université en licence ou en master car les discussions n'ont pas encore eue lieu mais (à priori) ils/elles intégreront en licence 3.

2 - SUR LE CONCOURS

La DGER propose d'organiser un concours en deux temps :

Réforme de la classe ATS BIO, une réforme qui continue d'interroger

- une admissibilité avec une note sur dossier et une épreuve écrite de synthèse (comme au concours apprentissage),
- une admission par des entretiens oraux sous forme de MEM (mini-entretiens multiples).
Dans ce concours la DGER ne souhaite pas d'une épreuve de langue discriminante. Dans ce cas le contrôle se fera sur les notes de dossier scolaire BTSA car selon le [CGAAER](#) la modalité concours avec une épreuve de langues vivantes n'est pas adaptée pour BTSA.

Avec cette nouvelle version du concours, le SNETAP-FSU s'inquiète car :

- les sélections sur dossier avec avis d'établissements risquent de permettre au privé de gonfler ses dossiers,
- les mini entretiens multiples (MEM) demandent des compétences pédagogiques très pointues. Quels seront les moyens du service des concours pour mettre en place ces MEM ? Qui fera passer les entretiens multiples ? il peut y avoir des trous dans la raquette avec des étudiant.es qui peuvent faire illusion.
Et même si la DGER assure que ces épreuves ont fait leurs preuves ailleurs ... nous ne disposons d'aucun bilan,
- si on copie sur les MEM de paroursup il risque d'y avoir des prépa privées qui s'en saisiront,
- comment éviter les fuites et empêcher des prépas privées de préparer les candidat.es à ces entretiens ce qui créera un biais socio-économique dans le recrutement des candidats,
- Il faut être certain que les concours permettent de montrer que les étudiants de BTS auront le niveau pour accéder à ces classes or, sans épreuve de langue au concours pour les BTS, cela semble compliqué. Et même si, comme l'assure la DGER, les étudiant.es disposeront de 4h00 de cours en classe passerelle, il sera difficile de rattraper ce niveau en un an. De la même façon les disciplines scientifiques seraient prises en compte dans le parcours antérieur lors de l'évaluation du dossier pour assurer le niveau minimum en science des candidats,
- la possibilité d'entretiens en visioconférence est un élément supplémentaire de risque de ne pas réussir à déterminer véritablement le niveau de l'étudiant.e.

3 - SUR LA CLASSE PASSERELLE

La DGER présente cette classe comme la propédeutique aux écoles véto et agro, assurant leur accès aux étudiant.es sous réserve d'assiduité et de travail (évalué par un contrôle continu et deux sessions d'examen). Mais cette classe gardera le statut de [CPGE](#).

La volonté de la DGER est de préciser que ces classes sont à enjeux particuliers et restent donc gérées au niveau national. Dans les textes réglementaires, il sera précisé que les ouvertures et fermeture de classe se feront au niveau national afin qu'on ne puisse pas en fermer mais non plus en ouvrir.

Un classement (qui reste à déterminer) des candidat.es permettra de les affecter dans les différentes écoles.

Les étudiant.es devront valider leur année pour accéder aux écoles. Il y aura des moyennes "éliminatoires" (note plancher).

Les étudiant.es issu.es de l'apprentissage auront le même parcours.

Le SNETAP-FSU s'inquiète du risque que des étudiant.es certain.es d'intégrer les grandes écoles ne perdent leur motivation. Comment garantir qu'ils / elles travailleront à la hauteur des besoins nécessaires pour atteindre le niveau.

Concernant l'avenir des étudiant.es en échec à l'issue de la classes passerelle, la DGER assure qu'il n'y aura pas de redoublant.es dans ces classes mais ils auront acquis les ECTS validés. Le SNETAP-FSU s'inquiète de leur devenir à l'issue de leur classe passerelle faute d'informations claires sur leur poursuite en licence ou en master.

4 – LE CALENDRIER

- Une note de service sur la consultation des programmes devrait être publiée rapidement au [BO](#) et les retours attendus avant début mars,

Réforme de la classe ATS BIO, une réforme qui continue d'interroger

- Le prochain GT [CNEA - CNESERAAV](#) est prévu le 30 mars,
- Les deux instances CNEA et CNESERAAV seront consultées en juillet,
- La mise en œuvre de la réforme est prévue pour 2024.